

Abu Bakr, premier calife de l'islam, avait bien justifié le meurtre des moines

écrit par Joachim Veliocas | 29 juillet 2016

Tuer les moines ?

Convient-il, dans la foulée de la dénonciation musulmane du monachisme, de combattre les moines par les armes et de les tuer ?

Si on en revient au fetwa d'Ibn Taymiyya, besoin est d'opérer une distinction entre deux choses. Le Shaykh de l'Islam traite en effet la question en référence à une recommandation du premier calife bien-guidé, Abû Bakr le véridique, à Yazîd, fils d'Abû Sufyân, avant la conquête de la Syrie : « Vous trouverez des gens qui se sont reclus (*habbasû anfusa-hum*) dans des ermitages (*sawâmi'*). Laissez-les, ainsi que ce pour quoi ils se sont [ainsi] reclus. Vous trouverez aussi des gens qui se sont fait comme un nid du milieu de la tête. Frappez de l'épée ce nid qu'ils ont fait. » Et Ibn Taymiyya de justifier la sévérité d'Abû Bakr vis-à-vis des religieux tonsurés en citant le verset *al-Tawba* - IX, 12 : « Combattez les imâms de la mécréance. Eux, point de serments pour eux. Peut-être en finiront-ils ¹ ! »

Cette recommandation d'Abû Bakr à Yazîd b. Abî Sufyân est déjà rapportée par un des auteurs des neuf recueils de *hadîth*, l'imâm Mâlik b. Anas (*ob.* 179/796) : « Tu trouveras des gens soutenant s'être reclus (*habbasû anfusa-hum*) pour Dieu. Laisse-les, ainsi que ce pour quoi ils soutiennent s'être [ainsi] reclus. Tu trouveras aussi des gens qui se sont fait comme un nid de cheveux du milieu de la tête. Frappe de l'épée ce nid qu'ils ont fait ². »

Ibn Taymiyya et Malik Ibn Anas (fondateur de l'école malékite officielle au Maghreb) ont justifié le meurtre des moines non reclus en temps de guerre. Et la France faisant la guerre au

Sahel et en Orient contre le califat, tout s'explique :

Tuer les moines ?

Convient-il, dans la foulée de la dénonciation musulmane du monachisme, de combattre les moines par les armes et de les tuer ?

Si on en revient au fetwa d'Ibn Taymiyya, besoin est d'opérer une distinction entre deux choses. Le Shaykh de l'Islam traite en effet la question en référence à une recommandation du premier calife bien-guidé, Abû Bakr le véridique, à Yazîd, fils d'Abû Sufyân, avant la conquête de la Syrie : « Vous trouverez des gens qui se sont reclus (*habbasû anfusa-hum*) dans des ermitages (*sawâmi'*). Laissez-les, ainsi que ce pour quoi ils se sont [ainsi] reclus. Vous trouverez aussi des gens qui se sont fait comme un nid du milieu de la tête. Frappez de l'épée ce nid qu'ils ont fait. » Et Ibn Taymiyya de justifier la sévérité d'Abû Bakr vis-à-vis des religieux tonsurés en citant le verset *al-Tawba* - IX, 12 : « Combattez les imâms de la mécréance. Eux, point de serments pour eux. Peut-être en finiront-ils ¹ ! »

Cette recommandation d'Abû Bakr à Yazîd b. Abî Sufyân est déjà rapportée par un des auteurs des neuf recueils de *hadîth*, l'imâm Mâlik b. Anas (*ob.* 179/796) : « Tu trouveras des gens soutenant s'être reclus (*habbasû anfusa-hum*) pour Dieu. Laisse-les, ainsi que ce pour quoi ils soutiennent s'être [ainsi] reclus. Tu trouveras aussi des gens qui se sont fait comme un nid de cheveux du milieu de la tête. Frappe de l'épée ce nid qu'ils ont fait ². »

Extrait de l'introduction de la [Fatwa des moines](#) d'un des plus grand juristes sunnite Ibn Taymiyya, jouissant du statut de « Sheikh de l'Islam ». Le texte est introduit par le professeur (musulman) Yahya Michot ([bio](#)) ex professeur à l'Université Catholique de Louvain puis au Centre d'études islamiques d'Oxford financé par le Qatar, où enseigne aussi Tariq Ramadan. Loin d'être marginal, il est considéré comme un des meilleurs spécialistes d'Ibn Taymiyya, [invité en star à la Foire musulmane de Bruxelles](#).

Un autre traité de droit musulman justifie ces meurtres des moines non reclus dans leurs ermitages en temps de guerre: le manuel juridique majeur du sunnisme, *Al-Muwatta'*, de l'imâm Malik Ibn Anas (710-795) – « *synthèse pratique de l'enseignement islamique* » sous-titre l'éditeur Albouraq enseigne d'assommer les moines chrétiens, de violer les femmes issues du butin de guerre, de couper la tête des apostats, de

partir en expédition guerrière etc. Nous l'avons acheté à la Fnac de Rouen ! Il est présent dans toutes les librairies musulmanes.

Dans le Livre numéro 21 , le point 18 enseigne de tuer les moines prosélytes :

« **Tu verras des gens qui se sont rasé le sommet de la tête (diacres)** [en référence à la tonsure des moines], **abats-les en frappant le sommet de leur tête** » L'assassinat des moines de Tibihirine en 1996, n'est donc pas le fait de fous, mais de personnes appliquant l'islam officiel enseigné au Maroc et en Algérie.

[Voir ce documentaire](#) sur les livres islamiques de l'Institut du Monde Arabe, *Al-Muwatta'* est présent, ainsi que les ouvrages d'Ibn Taymiyya (1263-1328) qui a aussi légalisé le meurtre des moines (cf: son texte [Le Statut des moines](#)) en se référant aux propos d'[Abu Bakr, premier calife](#) (632-634) de l'islam éminemment respecté car « bien guidé par dieu » [*Rashidûn*].

[Dans un autre document exceptionnel diffusé sur France 3 le 23 mai 2013](#), les réalisateurs Malik Aït Aoudia, correspondant de *Marianne* en Algérie et Séverine Labat apportent les preuves irréfutables que les sept moines ont bien été assassinés par le Groupe islamique armé. En exclusivité, *Marianne* en publie des extraits... [Lire dans Marianne](#)

« **Celui qui tue les moines, il se rapproche de Dieu et tous avaient soif de meurtre : il n'y en avait pas un qui ne voulait pas les égorger tous les sept !** » L'homme qui parle s'appelle Laid Chabou. Proche lieutenant de Djamel Zitouni, le chef du Groupe islamique armé (GIA) en cette année 1996, Laid Chabou était là, ce 21 mai, quand, dans le maquis de Bougara, ordre fut donné par Zitouni de tuer les moines français »

<http://islamisation.fr/2016/07/29/abu-bakr-premier-calife-de-l-islam-avait-bien-justifie-le-meurtre-des-moines-sources-islamiques/>